

Un conseil communautaire apaisé

Les élus de la communauté de communes étaient réunis, lundi soir, à Néoules. Contrat de rivière, assainissement non collectif et ordures ménagères étaient à l'ordre du jour

Lors de la dernière réunion du conseil de la communauté de communes du Val d'Issole (CCVI), lundi 14 septembre, à Sainte-Anastasie, les débats concernant le transfert de compétences avaient mis en lumière les disparités de point de vue entre Garéoult et ses sept partenaires (notre édition du 16 septembre).

Lundi dernier, à l'ouverture de la séance, Jean-Pierre Morin, président de la CCVI, a promptement demandé que ce dossier, qui figurait en troisième position à l'ordre du jour, soit évoqué ultérieurement. L'ensemble des conseillers présents en ayant convenu, la réunion pouvait se poursuivre sans crainte d'un nouveau désaccord.

Un contrat de rivière jusqu'en 2020

Premier point à l'ordre du jour : l'approbation du dossier définitif et de la convention de partenariat et de participation financière pour la réalisation des actions du **contrat de rivière Carami-Issole**. La chargée de projet, Anne-Evelyne Chollet, a rappelé les enjeux du contrat, son



Peu de questions et aucune tension lors de la réunion du conseil communautaire qui s'est déroulé lundi soir, dans la salle des fêtes de Néoules. (Photo G. J.)

financement et son agenda. La signature définitive entre les différents partenaires (Département, Région, communautés de communes du Val d'Issole et du comté de Provence, ainsi que les communes de Besse, Cabasse et Flasans) interviendra le 6 novembre prochain. Elle permettra de lancer les actions de restauration, aménagement et net-

toyage du Carami et de l'Issole jusqu'en 2020. Le coût global de l'opération est estimé à 21 millions d'euros. La CCVI devra contribuer à hauteur de 304 716 euros.

Le conseil a validé la proposition à l'unanimité.

Assainissement non collectif

Second point à l'ordre du jour : le **rapport annuel**

2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, présenté par Christophe Gianni, du syndicat public d'assainissement non collectif (Spanc). Il y a notamment été fait état du déséquilibre budgétaire du syndicat qui sera contraint, dans les années à venir, de revoir à la hausse ses tarifs de contrôles des installations, actuellement

parmi les moins élevés de la région.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité.

Taxe « ordures ménagères »

Le troisième point évoqué concernait la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** à compter du 1^{er} janvier prochain. Les travaux effectués au sein du bureau ont conduit à la

proposition de différencier les taux sur le territoire de la CCVI, selon un principe de zones, correspondant à la qualité du service rendu (ramassage à domicile, fréquence de passage, etc). Les taux à appliquer à chacune de ces zones seront définis lors du débat d'orientations budgétaires 2016 et votés en mars-avril 2016. Le conseil a validé la proposition à l'unanimité. La définition des différents taux fera l'objet des prochains travaux du bureau de la CCVI.

Et aussi...

L'avant-dernier point concernait l'**attribution de fonds de concours** à Forcalqueiret, Rocbaron et Garéoult, notamment dans le cadre d'une participation au financement de la station d'épuration raccordée aux deux dernières (notre édition du 10 octobre). Voté à l'unanimité.

Le dernier point concernait la **modification des statuts de la société publique locale « Ingénierie départementale 83 »**, dans laquelle Garéoult possédait une action dont elle a choisi de se séparer. Voté à l'unanimité.

GUILLAUME JAMET
gjamet@varmatin.com